Procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026

Etaient présents : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, PHILIPPE Hugues, TOURNIER Roland, DESNOS Kevin, EYMARD Marie-Renée, LE GURUN Caroline, LEROUX François

- Etaient Absents et représentés :
- **CAMBOLY Laurine représentée par DESNOS Kevin ;**
- **LE ROUX Frédéric représenté par Monsieur LE ROUX François ;**
- **RIGOINE DE FOUGEROLLES May représentée par TOURNIER Roland.**

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30
Monsieur Kevin DESNOS est désigné secrétaire de séance.

A la lecture du précédent compte-rendu Monsieur François LEROUX précise qu'une erreur s'est produite et qu'il convient d'inverser la désignation du donneur et du bénéficiaire de donné tel que présenté et qui le concernait.

19 - Délibération relative à délibération relative à l'autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat pour la lutte contre le frelon asiatique avec la FDGDON (informations, formations supports techniques...)

Monsieur le Maire expose la proposition de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGON) qui se propose d'accompagner la commune par des actions de communications et de proposition de matériels pour la lutte contre les nuisibles ruraux.

Monsieur Hugues PHILIPPES présente le dispositif qui va être déployé sur plusieurs site de la commune.

Des actions de formations et des propositions de communications aux habitants sont proposées.
La convention est prévue pour une durée annuelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal prends autorise Monsieur le Maire :
A signer la convention de partenariat annuelle et à se doter des matériels correspondants.

20 - Délibération relative aux taux d'imposition

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1363 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A,

PLF

KD

Monsieur le Maire propose au conseil **de maintenir les taux d'imposition communaux à leur niveau précédent :**

Les taux suivants sont proposés à l'appréciation du Conseil,

	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	12.73 %	38585
Taxe d'habitation majorée	60%	21111
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.93 %	109 298.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.72 %	1151

Après en avoir délibéré le conseil municipal prends autorise/n'autorise pas Monsieur le Maire :

Approuve les taux proposés

21 - délibération relative au vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle qu'une première présentation détaillée des recettes et dépenses du budget de fonctionnement prévisionnel de la commune a été faite en commission élargie au profit de tous les élus présents régulièrement convoqués.

La prévision de budget présentée fait apparaître un excédent de la section d'investissement, il est en conséquence proposé de voter le budget en suréquilibre.

Cette option laisse l'opportunité d'affiner et de mieux prioriser les futurs projets qui seront proposés au conseil tant en terme de définitions des coûts que des subventions susceptibles d'intervenir.

En conséquence le budget communal d'établit comme suit :

Dépense de fonctionnement : 1 319 743.17 €
Recette de fonctionnement : 1 319 743.17 €

Dépense d'investissement : 1 202 931.95 €
Recette d'investissement : 1 426 439.12 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Adopte le projet proposé

22 - délibération relative à la fongibilité des crédits

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :
- **AUTORISE** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

PLF 2 KD

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

23 - délibération relative à la désignation d'un représentant de la commune auprès de l'établissement de Public Morbihan Energie.

M. le Maire précise qu'il convient de désigner deux représentants de la commune de l'Ile de Houat auprès de l'Etablissement Public Morbihan Energie.
L'EPIC est en charge de l'entretien et du développement du réseau électrique local.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :
Désigne :

- Monsieur François LE ROUX ;
- Monsieur Roland TOURNIER.

24 - délibération relative au régime des autorisations d'absence des agents communaux

M le Maire expose aux membres du conseil municipal que le code général de la fonction publique (L. 622-1 et s.) précise que des Autorisations d'Absence (AA) qui n'entrent pas dans le calcul des congés annuels peuvent être accordées aux agents dans certaines situations, sous réserve de nécessités de service (le cas échéant).
Les différents cas d'Autorisations d'Absence.

25 - délibération relative à la désignation d'un représentant auprès de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme.

M. le Maire précise qu'il convient de désigner un représentant de la commune de l'Ile de Houat auprès de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :
Désigne :

- Monsieur Kevin DESMOS.

26 - Délibération relative à la désignation de représentant de la commune auprès de la Société Publique Locale AQTA Energies

M. le Maire précise qu'il convient de désigner un représentant de la commune de l'Ile de Houat auprès de la Société Publique Locale AQTA Energie

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :
Désigne :

- Monsieur François LE ROUX.

27 - Délibération relative à la proposition de représentants de la commune à l'association de l'Office Foncier Solidaire.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :
Désigne :

- Monsieur Philippe LE FUR.

La séance est levée à 19h20

Le secrétaire de séance
Monsieur Kevin DESNOS

Le président de séance
Philippe LE FUR

MAIRIE DE HOUAT 56 MORBIHAN

KD